

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Activités d'intégration professionnelle			
Code	ECLG2B30AIP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pauline CLAEYS (pauline.claeys@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Objectifs de cette unité d'enseignement :

Stage 1

- Découvrir le milieu professionnel, ses exigences en termes d'objectifs et de comportements;
- Donner une expérience concrète de la pratique d'un métier;
- Faire participer les étudiants aux activités quotidiennes d'une entreprise/institution;
- Développer des compétences de communication écrite dans le cadre d'activités professionnelles;
- Sensibiliser les étudiants à la dimension durable de leur métier et donc aux enjeux environnementaux et éthiques auxquels ils auront à faire face.

Séminaire de préparation au Travail de Fin d'Etudes

- Comprendre les objectifs, étapes, modalités de déroulement du Travail de Fin d'Etudes qui sera présenté en jury en bloc 3. Le but est aussi de déjà bien initier la réflexion quant à ce travail dès le bloc 2.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage
- 3.2 Utiliser les outils informatiques de base tels que la messagerie électronique, le traitement de texte, le tableur et la base de données
- 3.3 Utiliser les logiciels spécifiques au secteur de la logistique

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B30AIPA	Stage I	72 h / 6 C
ECLG2B30AIPB	Séminaire de préparation au travail de fin d'études	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG2B30AIPA	Stage I	60
ECLG2B30AIPB	Séminaire de préparation au travail de fin d'études	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage "Séminaire de préparation au TFE" et "Stage I" permettent toutes deux de préparer l'étudiant à entrer dans le milieu professionnel, développer un sens critique et entamer une réflexion sur l'analyse d'une problématique et la gestion de projets.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage I			
Code	4_ECLG2B30AIPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pauline CLAEYS (pauline.claeys@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les stages en entreprise du bloc 2 constituent une occasion d'immersion des étudiants dans une pratique professionnelle concrète. La durée est de 4 semaines pleines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Découvrir le milieu professionnel, ses exigences en termes d'objectifs, de comportements;
- Donner une expérience concrète de la pratique d'un métier;
- Rédiger un rapport de stage;

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le contenu du stage est négocié de commun accord entre l'étudiant, l'entreprise et le responsable des stages du département, sur base d'un projet. L'activité d'apprentissage couvre non seulement la durée du stage proprement dit, mais aussi l'amont et l'aval du stage (choix, démarches, rapport de stage, communications, ...).

Démarches d'apprentissage

- Exposé préalable de l'enseignant;
- Suivi de l'étudiant dans les différentes étapes : recherche d'un lieu de stage, activation de la procédure d'acceptation et d'enregistrement du stage, stage proprement dit, rédaction du rapport de stage;
- Evaluation de l'étudiant (avec l'équipe enseignante et les Maîtres de Stage)

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exposé introductif du Coordinateur (en principe au début de l'année académique)
- Mise à disposition de propositions de lieux de stages sur la plate-forme e-learning
- Entretiens individuels de préparation aux stages
- Suivi par le Responsable des stages du département et les membres de l'équipe pédagogique (avec contacts avec les Maîtres de Stages en entreprise)

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Document de guidance (distribué à l'exposé introductif de l'enseignant)
- Guide de rédaction du rapport de stage
- Documents de stages : demande, convention, document d'assurance, grille d'évaluation du Maître de Stage
- Cours antérieurement suivis et recherches personnelles de l'étudiant
- Règlements
- Plate forme d'e-learning

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation finale de l'étudiant portera sur les aspects suivants :

- Grille d'évaluation du Maître de Stage (60 %)
- Rapport de visite de l'enseignant auprès de l'entreprise (15 %)
- Rapport de stage écrit de l'étudiant (25 %)
- Prise en compte d'éléments pouvant moduler la note finale (démarches, respect des consignes, respect des échéances, intérêt du lieu de stage...) par le titulaire de l'activité d'apprentissage.

En cas de non remise du rapport, la note de l'AA sera PP (Pas Présenté). L'AA devra être représentée dans sa totalité en Q3.

En cas de renvoi pour faute grave, la note de l'AA sera Z (Zéro). L'AA devra être représentée dans sa totalité en Q3.

L'étudiant ayant un motif légitime ML en Q2 peut réaliser son stage en Q3.

Etudiants diplômables en janvier :

Les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle l'étudiant sera interrogé seront définies dans une convention spécifique signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	100	Stg	100
Période d'évaluation						

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :
Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement,

et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
 Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de préparation au travail de fin d'études			
Code	4_ECLG2B30AIPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Pauline CLAEYS (pauline.claeys@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage (AA) est de permettre à l'étudiant de se préparer à la réalisation de son travail de fin d'études qui devra être réalisé en bloc 3. Cette AA peut aussi permettre à l'étudiant de déjà faire une série de premiers choix en ce qui concerne son futur TFE, de développer un sens critique et d'entamer une réflexion sur l'analyse d'une problématique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- identifier une problématique pouvant faire l'objet d'un travail pertinent, réaliste et répondant aux objectifs d'un TFE
- se poser les bonnes questions de recherche pour avancer dans la réalisation de son TFE,
- planifier son travail,
- organiser une recherche d'information approfondie et rigoureuse,
- référencer correctement les sources dans le texte et dans la bibliographie,
- développer un sens critique par rapport à la fiabilité des documents externes et par rapport à ses propres résultats,
- produire un document écrit respectant les normes orthographiques et grammaticales attendues,
- utiliser le vade-mecum des TFEs du Département Economique de La Louvière.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Contenu du séminaire :

Réflexion/Brainstorming - Carnet de Bord

- Comment définir un sujet de TFE pertinent et intéressant?
- Comment identifier une problématique pouvant faire l'objet d'un TFE?
- Comment formuler une question de recherche?
- Elaboration d'une méthodologie de travail et de recherche transférable au sujet de TFE définitif
- Organisation et rédaction du document écrit,
- Planification de la réalisation du TFE,
- Réalisation des recherches d'informations,
- Référencement des sources utilisées dans le TFE
- ...

Démarches d'apprentissage

Le titulaire de cette AA aura pour rôle de :

- accompagner les étudiants dans leurs démarches et les sensibiliser à l'importance du TFE dans leurs parcours,
- organiser des ateliers animés par la coordination,
- aider à la mise en situation des problématiques.

Les étudiants réaliseront :

- des mises en situations,
- des travaux et exercices individuels et en groupe,
- des recherches en bibliothèque et en ligne,
- la lecture de TFE comme "référence" et la lecture d'ouvrages.

Dispositifs d'aide à la réussite

Coaching individualisé

Sources et références

Référencement - normes APA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Exercices de mise en situation progressifs
- Carnet de bord de l'étudiant
- Slides et dossiers distribués lors des différentes séances
- Prise de notes
- Vade-Mecum à l'usage des étudiants pour réaliser et défendre son TFE - Bacheliers du Domaine Economique, La Louvière
- Ressources disponibles à la bibliothèque et/ou en ligne

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette activité d'apprentissage sera évaluée de deux manières :

1. Evaluation continue lors des différentes séances (recherches effectuées, implication dans les exercices, approfondissement de la réflexion, dépôt des différentes parties du carnet de bord sur ConnectEd selon les échéances fixées par l'enseignant, ...) = **50%**.

Toutes les séances du séminaire ainsi que la remise des différents travaux sont obligatoires.

L'étudiant obtiendra zéro pour l'évaluation continue si :

- il n'assiste pas à l'ensemble des séances du séminaire sans document justificatif valable (**une absence non justifiée = 0/50 pour l'évaluation continue**)
- il ne remet pas les travaux demandés dans les délais et modalités précisés par l'enseignant (**un travail non remis = 0/50 pour l'évaluation continue**)

2. Rédaction d'un portfolio de synthèse reprenant les différentes étapes et recherches effectuées lors du séminaire et comprenant également une auto-évaluation et une auto-critique du travail de l'étudiant (exercice introspectif et métacognitif). = **50%**

L'étudiant ne remettant pas son portfolio obtiendra PP pour l'ensemble de l'UE.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Etudiants diplômables en janvier :

Les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle l'étudiant sera interrogé seront définies dans une convention spécifique signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	50		
Période d'évaluation			Tvs	50	Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).